

juridique de la question en confiant des études à l'Institut et Centre de droit aérien et spatial (ICRASL) de l'Université McGill. Les recherches menées par les spécialistes du Centre ont permis de produire pour la Conférence sur le désarmement plusieurs documents de travail traitant du régime juridique actuellement applicable à l'espace extra-atmosphérique et de la terminologie utilisée dans ce domaine. L'ICRASL a également organisé, avec la participation d'éminents juristes internationaux, plusieurs symposiums et une série de conférences sur les questions liées au contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, au cours desquels la question de la vérification a tenu une place prépondérante.

En ce qui concerne l'aspect technique, on a fait appel aux compétences du secteur privé en passant des contrats avec la société Spar Aérospatiale de Montréal. À son tour, Spar a requis les services d'un certain nombre de sous-traitants des milieux industriels et universitaires canadiens. Le premier projet mis en oeuvre, nommé PAXSAT «A», avait pour objectif d'établir si un système d'observation spatial pourrait contribuer à la vérification d'un régime de contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet PAXSAT «A» a notamment démontré qu'il est en effet possible de déterminer le

rôle ou la fonction d'un objet spatial et surtout d'établir s'il s'agit d'un système d'armes. De plus, un spationef PAXSAT pourrait être conçu à cette fin, à partir de composants dont disposent déjà les agences spatiales civiles de pays autres que les superpuissances.

Armes classiques

Dans le domaine des armes classiques, le Canada a concentré ses efforts sur les accords de limitation des forces conventionnelles en Europe. Le Programme de recherche sur la vérification a financé des travaux sur le thème des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, notamment l'excellent ouvrage de James Macintosh, de l'Université York. Intitulé *Le renforcement de la confiance (et de la sécurité) dans le contrôle des armements : une optique canadienne*, cet ouvrage est considéré comme l'une des études les plus complètes et les plus approfondies de la question et du rôle que jouent les mesures de confiance dans la réduction des tensions militaires et des menaces à la sécurité. D'autres études ont porté sur la nature du régime de vérification qu'il faudrait prévoir pour surveiller l'application d'accords visant des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, de même que d'accords traitant de mesures plus substantielles de limitation des armements et de désarmement.